



la Lanterne magique  
die Zauberlaterne  
la Lanterna magica

ASSOCIATION SUISSE  
LA LANTERNE MAGIQUE (ASLM)

RAPPORT FINANCIER  
2023-2024

A l'assemblée générale des membres de  
Association La Lanterne Magique  
Neuchâtel

## Rapport de l'organe de révision contrôle restreint

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation des capitaux et annexe) de l'association « Association La Lanterne Magique » pour l'exercice arrêté au 31 août 2024. Les chiffres de l'exercice comparatif ont été révisés par un autre réviseur. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, aux dispositions légales et aux statuts incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC fondamentales, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

La Chaux-de-Fonds, le 21 octobre 2024



Pierre-Alain Rickli  
Expert-réviseur agréé no.107'152

VIGILIS SA



Dominique Boillat  
Expert-réviseur agréé no.100'028

Responsable de la révision : Pierre-Alain Rickli

Annexes : Comptes annuels

## BILAN



la Lanterne magique  
die Zauberlaterne  
la Lanterna magica

Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

	31.08.2024 (en CHF)	31.08.2023 (en CHF)
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>	<b>448 853.27</b>	<b>226 254.82</b>
Liquidités	274 788.93	42 014.01
Créances de livraisons et prestations	63 030.62	19 975.40
Autres créances à court terme	20 500.00	5 663.75
Stocks	8 500.00	11 500.00
Actifs de régularisation	82 033.72	147 101.66
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>34 933.90</b>	<b>41 383.70</b>
Immobilisations financières	10 433.90	10 383.70
Immobilisations corporelles	24 500.00	31 000.00
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>483 787.17</b>	<b>267 638.52</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>207 169.45</b>	<b>116 654.53</b>
Dettes de livraisons et prestations	33 066.21	2 500.00
Passifs de régularisation	174 103.24	114 154.53
<b>Capitaux des fonds</b>	<b>88 000.00</b>	<b>0.00</b>
Capitaux des fonds affectés	88 000.00	0.00
<b>Capitaux de l'organisation</b>	<b>188 617.72</b>	<b>150 983.99</b>
Capital libre	188 617.72	150 983.99
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>483 787.17</b>	<b>267 638.52</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

	<b>2023/2024</b> (01.09.23-31.08.24) (en CHF)	<b>2022/2023</b> (01.09.22-31.08.23) (en CHF)
<b>PRODUITS</b>		
<b>Produits La Lanterne Magique</b>	<b>1 823 993.12</b>	<b>1 813 490.33</b>
Cotisations des membres	424 740.00	417 025.00
Contributions du secteur public	655 048.35	675 621.24
Contributions et donations du secteur privé	575 179.10	530 770.00
Produits des livraisons et prestations de services	169 025.67	190 074.09
<b>Produits La Petite Lanterne</b>	<b>308 234.56</b>	<b>215 090.78</b>
Vente de billets d'entrée	125 672.36	114 051.78
Contributions du secteur public	83 457.65	71 039.00
Contributions et donations du secteur privé	99 104.55	30 000.00
<b>Produits Collaborations</b>	<b>56 010.70</b>	<b>50 478.36</b>
Produits des livraisons et prestations de services	56 010.70	50 478.36
<b>Contributions destinées aux clubs</b>	<b>364 000.00</b>	<b>362 000.00</b>
Contributions du secteur public	97 000.00	96 000.00
Contributions et donations du secteur privé	267 000.00	266 000.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 552 238.38</b>	<b>2 441 059.47</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Charges La Lanterne Magique</b>	<b>1 302 741.35</b>	<b>1 472 694.81</b>
Charges de biens et services	370 969.01	431 182.22
Charges de personnel	794 527.41	855 562.50
Charges d'administration	100 983.83	134 489.66
Charges de déplacements et représentation	36 261.10	51 460.43
<b>Charges La Petite Lanterne</b>	<b>238 054.62</b>	<b>201 109.57</b>
Charges de biens et services	109 931.75	104 229.32
Charges de personnel	107 333.35	59 485.35
Charges d'administration	17 166.87	35 023.65
Charges de déplacements et représentation	3 622.65	2 371.25
<b>Charges Collaborations</b>	<b>41 246.90</b>	<b>10 065.28</b>
Charges de biens et services	17 796.90	10 065.28
Charges de personnel	23 450.00	0.00
<b>Contributions destinées aux clubs</b>	<b>364 000.00</b>	<b>362 000.00</b>
Contributions du secteur public	97 000.00	96 000.00
Contributions et donations du secteur privé	267 000.00	266 000.00
<b>Charges d'administration</b>	<b>338 951.83</b>	<b>287 118.10</b>
<b>Charges de communication et recherche de fonds</b>	<b>151 885.16</b>	<b>156 719.01</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 436 879.86</b>	<b>2 489 706.77</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

	<b>2023/2024</b> (01.09.23-31.08.24) (en CHF)	<b>2022/2023</b> (01.09.22-31.08.23) (en CHF)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>115 358.52</b>	<b>-48 647.30</b>
Charges financières	-557.69	-558.69
Produits exceptionnels	10 832.90	11 000.00
<b>RÉSULTAT AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTÉS</b>	<b>125 633.73</b>	<b>-38 205.99</b>
Variation des fonds affectés	-88 000.00	0.00
<b>RÉSULTAT ANNUEL AVANT VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>37 633.73</b>	<b>-38 205.99</b>
<b>Affectation du résultat</b>		
Dotation au capital libre de l'organisation (selon la norme I1 Zewo)	-33 000.00	0.00
<b>RÉSULTAT</b>	<b>4 633.73</b>	<b>-38 205.99</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

	<b>2023/2024</b> (01.09.23-31.08.24) (en CHF)	<b>2022/2023</b> (01.09.22-31.08.23) (en CHF)
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	37 633.73	-38 205.99
Pertes sur créances	0.00	-4 500.00
Amortissements	10 597.90	6 377.55
Variation des créances de livraisons et prestations	-43 055.22	2 143.80
Variation des autres créances à court terme	-14 836.25	-5 663.75
Variation des stocks	3 000.00	-11 500.00
Variation des actifs de régularisation	65 067.94	-63 570.16
Variation des dettes de livraisons et prestations	30 566.21	24 752.15
Variation des passifs de régularisation	59 948.71	16 384.83
Variation des provisions	0.00	-13 678.24
Variation du capital des fonds	88 000.00	0.00
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>236 923.02</b>	<b>-87 459.81</b>
Investissements dans des immobilisations corporelles	-4 097.90	-16 177.55
Variation d'immobilisations financières	-50.20	0.00
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>-4 148.10</b>	<b>-16 177.55</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>232 774.92</b>	<b>-103 637.36</b>
Etat des liquidités au 1 <sup>er</sup> septembre	42 014.01	145 651.37
Etat des liquidités au 31 août	274 788.93	42 014.01
<b>JUSTIFICATIF VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>232 774.92</b>	<b>-103 637.36</b>

## TABLEAUX SUR LES VARIATIONS DES CAPITAUX

Capital des fonds affectés	État au 01.09.2023	Affectations	Utilisations	Total variation	État au 31.08.2024
Projet «Ensemble au cinéma»	0.00	68 000.00	0.00	68 000.00	68 000.00
Projet «A hauteur d'enfants»	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00	20 000.00
	<b>0.00</b>	<b>88 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>88 000.00</b>	<b>88 000.00</b>

Les affectations au capital des fonds affectés concernent des subventions ou dons reçus pour des projets qui sont encore en cours de réalisation. Les montants affectés correspondent aux montants déjà reçus mais pas encore utilisés pour les projets y relatifs à la date du boucllement.

Capital de l'organisation	État au 01.09.2023	Affectations	Utilisations	Résultat à répartir	État au 31.08.2024
Capital libre	150 983.99	33 000.00	0.00	4 633.73	188 617.72
	<b>150 983.99</b>	<b>33 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 633.73</b>	<b>188 617.72</b>

L'affectation au capital libre a été faite dans le but de se conformer à la norme 11 Zewo et ainsi à long terme de couvrir 3 mois de charges de l'organisation.



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

# ANNEXE AUX COMPTES



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

## 1. Présentation

La Lanterne Magique est une association sans brut lucratif dont le siège est à Neuchâtel. Elle est reconnue d'utilité publique.

L'association a pour but de :

- Sensibiliser les enfants au cinéma
- Soutenir les membres de l'association qui organisent des événements liés au cinéma pour les enfants
- Promouvoir la collaboration entre les membres de l'association
- Représenter les membres envers des tiers
- Sauvegarder les intérêts de ses membres
- Participer à d'autres groupements suisses ou internationaux ayant des buts similaires

L'association est neutre sur les plans politique et confessionnel.

## 2. Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21.

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août.

Suite à la mise en place d'une nouvelle présentation comptable dès l'exercice sous revue, certains postes du bilan et du compte de résultat ont fait l'objet d'un retraitement pour l'exercice 2022/2023 afin de pouvoir comparer les deux exercices.

# ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

## 3. Commentaires au bilan

	31.08.2024 (en CHF)	31.08.2023 (en CHF)
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>82 033.72</b>	<b>147 101.66</b>
Charges payées d'avance pour les Clubs	26 462.58	21 071.90
Abonnements CFF payés d'avance	15 298.80	8 916.00
Assurances payées d'avance	13 289.90	47 372.05
Participation de l'Allianz aux excédents de l'assurance maladie à recevoir	10 832.90	0.00
Charges de communication payées d'avance	4 659.70	2 129.50
Charges payées d'avance pour La Petite Lanterne	4 300.00	14 905.90
Loyers payés d'avance	3 857.00	0.00
Charges payées d'avance pour La Lanterne Magique	1 556.64	2 469.81
Cotisations et abonnements payés d'avance	1 550.00	1 059.30
Subventions à recevoir ou produits à facturer	226.20	48 763.30
Indemnités d'assurance à recevoir	0.00	413.90
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>174 103.24</b>	<b>114 154.53</b>
Abonnements encaissés à reverser aux Clubs	75 727.99	43 524.20
Subventions et donations reçues d'avance à reverser au Clubs	50 500.00	10 000.00
Contribution du Canton de Zurich reçue d'avance	22 044.00	0.00
Assurances à payer	10 211.25	49 336.20
Provision honoraires révision	5 300.00	6 000.00
Provision bons ProCinema	5 000.00	0.00
Provision TVA	5 000.00	3 198.48
Bons cadeaux encaissés mais non utilisés à ce jour	320.00	0.00
Provisions diverses	0.00	2 095.65

### Dettes envers des institutions de prévoyance

Au 31 août 2024 le montant dû s'élève à CHF 4'755.30. A la même date l'année précédente le solde était en faveur de l'association.

# ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

## 4. Commentaires au compte de résultat

	2023/2024 (en CHF)	2022/2023 (en CHF)
<b>Cotisations des membres</b>	<b>424 740.00</b>	<b>417 025.00</b>
Cotisations directes	137 700.00	132 600.00
Cotisations pour films	218 700.00	210 600.00
Cotisations variables	68 340.00	73 825.00
<b>Contributions du secteur public</b>	<b>738 506.00</b>	<b>746 660.24</b>
Office fédéral de la culture	356 400.00	360 000.00
OFAS, aides financières selon art. 7 al. 2 LEEJ	147 041.00	151 539.00
Cantons alémaniques (sur recommandations CDAC)	83 065.00	65 443.00
Ville de Neuchâtel	65 000.00	65 000.00
Canton de Neuchâtel, SCNE	40 000.00	89 678.24
BFEH selon art. 16 LHand	38 000.00	0.00
Canton de Neuchâtel, SFPO	9 000.00	9 000.00
Canton de Neuchâtel, SAHA	0.00	5 000.00
Ville de Lenzburg	0.00	1 000.00
<b>Contributions et donations du secteur privé</b>	<b>674 283.65</b>	<b>560 770.00</b>
Organe neuchâtelois de la Loterie Romande	300 000.00	300 000.00
Conférence des présidents de la Loterie Romande	114 000.00	129 000.00
SRG SSR	69 313.65	0.00
ProCinema	50 000.00	80 000.00
Fondation Philanthropique Famille Sandoz	30 000.00	0.00
Société suisse d'utilité publique	30 000.00	0.00
Ernst Göhner Stiftung	20 000.00	0.00
Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	20 000.00	0.00
SysCo	10 770.00	10 770.00
Fondation du Casino de Neuchâtel	5 000.00	0.00
Fondation Neuchâteloise d'Assurances du 125 <sup>e</sup>	5 000.00	0.00
Fondation Vincent Merkle	5 000.00	0.00
Suissimage	5 000.00	15 000.00
Suissperform	5 000.00	15 000.00
Dons Les Amis de La Lanterne et autres dons	1 700.00	0.00
Hans und Walter Bruhlmann-Stiftung	1 500.00	0.00
Image et Sens	1 000.00	0.00
Susan Häusler Stiftung	1 000.00	1 000.00
Milos	0.00	10 000.00

## ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

	2023/2024 (en CHF)	2022/2023 (en CHF)
<b>Contributions destinées aux clubs</b>	<b>364 000.00</b>	<b>362 000.00</b>
Conférence des présidents de la Loterie Romande	266 000.00	266 000.00
Canton de Zurich	42 000.00	42 000.00
Canton de Vaud	38 000.00	37 000.00
Canton du Valais	13 000.00	13 000.00
Canton du Jura	4 000.00	4 000.00
Loisirs-Casino	1 000.00	0.00
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires bruts de l'ensemble du personnel	1 088 502.90	1 124 140.90
<i>Moyenne annuelle des emplois à plein temps de l'ensemble du personnel</i>	<i>15.35</i>	<i>16.02</i>
Salaires bruts de l'organe de direction	227 642.40	279 161.60
<i>Moyenne annuelle des emplois à plein temps de l'organe de direction</i>	<i>2.27</i>	<i>2.80</i>

L'association applique une grille salariale à l'ensemble de son personnel, y compris la direction.  
L'association participe aux frais de formation des employés.

### Charges d'administration

Les charges d'administration comprennent les frais effectifs externes ainsi que les frais de personnel ventilés au moyen d'une clé de répartition.

### Charges de communication et de recherche de fonds

Les charges de communication et de recherche de fonds comprennent les frais effectifs externes ainsi que les frais de personnel ventilés au moyen d'une clé de répartition.

### Produits exceptionnels

Le produit exceptionnel comprend la part à l'excédent de l'assurance maladie collective à recevoir pour les années 2021 à 2023 d'un montant total de CHF 10'832.90.

### Affectation au capital libre

La Fondation Zewo impose aux organisations certifiées de disposer de réserves appropriées: leur capital libre, sans le capital des fonds, doit couvrir les charges de l'organisation pendant au moins 3 mois. En 2022, l'Office fédéral de la culture, le Canton et la Ville de Neuchâtel, ainsi que la Conférence des Présidents et l'Organe neuchâtelois de répartition de la Loterie Romande, se sont prononcés favorablement quant à l'application de cette norme. Dans ce cadre et pour les prochains exercices, l'association affectera au capital libre une somme comprise entre CHF 25'000.00 et CHF 40'000.00 par exercice. L'affectation au capital libre pour l'exercice sous revue est de CHF 33'000.00.

# ANNEXE AUX COMPTES (suite)



Association Suisse La Lanterne Magique  
Rue des Terreaux 7, CH-2000 Neuchâtel  
+41 (0)32 723 77 00, box@lanterne.ch  
www.lanterne-magique.org

## 5. Autres informations

### Transactions envers des personnes proches

Durant l'exercice nous avons facturés CHF 98'933.50 à des personnes proches, contre CHF 95'115.50. l'exercice précédent.

En outre, au 31 août 2024 des personnes proches nous devaient CHF 51'401.54 contre CHF 36'035.00 à la même période l'année précédente. De notre côté, nous devons aux personnes proches CHF 2'500.00 à la fin de cet exercice et le même montat à la fin de l'exercice précédent.

Les Clubs membres disposant de statuts subordonnés à ceux de l'association faitière, les transactions à ces personnes proches ne font pas l'objet d'une mention particulière dans la présente annexe.